

Saint-Maurice- la-Souterraine

Bulletin municipal 2020



LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les dernières élections ont porté au conseil municipal une équipe nouvelle, qui m'a accordé sa confiance pour conduire avec elle des projets importants pour notre commune, avec un budget maîtrisé. J'ai à cœur de conduire un travail d'équipe, avec toutes ses composantes ; face à un avenir difficile et incertain, il ne saurait y avoir un conseil municipal à plusieurs vitesses.

La plupart des nouveaux élus sont en activité. C'est la contrepartie d'une équipe jeune, en prise directe avec les évolutions de notre société. Pour ma part, conformément à mon engagement d'être disponible, j'ai pris un temps partiel et j'exerce mon activité professionnelle en grande partie chez moi, à Saint-Maurice.

En raison de la crise sanitaire, tous nos projets n'ont pas pu être menés à bien et je regrette que les rendez-vous traditionnels aient dû être annulés, notamment la fête de la Saint-Jean et le repas des aînés. Cependant les commissions municipales ont travaillé activement, comme vous pourrez le constater dans les articles à suivre. Je tiens aussi à saluer le travail du personnel municipal, fidèle lui aussi aux engagements communaux et sans qui aucun projet ne saurait être valablement réalisé.

Dans ce contexte exceptionnel, il a d'abord fallu relancer les travaux en cours, notamment la viabilisation du lotissement les Aubépines et les travaux d'éclairage public au Dognon. Mais nous avons également saisi les opportunités de la relance économique, en répondant en un temps record à un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour améliorer la qualité de l'eau avec des subventions exceptionnelles. Les travaux débiteront dès l'été 2021.

Parmi les nouveaux projets, la commission « commerces » nouvellement créée a d'ores et déjà bien engagé les discussions avec le groupe Casino pour l'implantation d'un espace multi-services au bourg. Et comme je m'y étais engagée pour la sécurité et le confort des enfants, une étude est également en cours pour réaménager le groupe scolaire afin d'accueillir la garderie de façon pérenne, ainsi que la classe du bâtiment préfabriqué. Enfin, en cette période difficile, nous sommes heureux de pouvoir égayer les fêtes de fin d'année par quelques illuminations.

D'autres projets nous attendent en 2021 et sur un certain nombre de sujets d'intérêt général, je souhaite si possible élargir le travail des commissions à des membres non élus, motivés et compétents. Je pense notamment à l'action sociale, à l'environnement ou au développement du numérique.

Je souhaite également améliorer l'information qui vous est due sur la vie municipale. Outre ce bulletin annuel, la distribution d'une feuille d'information une ou plusieurs fois dans l'année, comme en août dernier, sera l'occasion d'un point plus fréquent. En complément au site Internet de la commune où les habitants peuvent trouver toutes les informations utiles, j'ai voulu doter la commune d'une page Facebook pour diffuser des informations en direct. Celle-ci est désormais suivie par plusieurs centaines de personnes.

Enfin, je tiens à réaffirmer mon engagement au service des différentes structures intercommunales. Elles sont l'avenir de nos communes rurales, pourvu que les élus affirment pleinement leur rôle dans l'exercice difficile de concilier des intérêts locaux et ceux d'une collectivité de plus grande échelle. Elue vice-présidente de la Communauté de communes du Pays sostranien, chargée de l'environnement, de l'urbanisme, de l'habitat et des déchets, je me félicite que Saint-Maurice ait retrouvé toute sa place dans les instances exécutives de la communauté de communes.

Je sais combien cette année a été difficile pour nous tous, pour nos commerces, pour nos artisans, pour nos associations, pour nos familles, pour nos enfants et pour nos aînés. J'espère sincèrement que 2021 s'ouvrira sur des jours meilleurs et permettra un retour à la vie normale.

Au nom de toute l'équipe municipale et avec le personnel communal, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année 2021.

Evelynne AUGROS

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

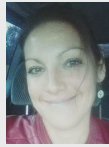
Evelyne AUGROS, maire



Adjointe au maire



Gérard RENAUD



Agnès SIMONNEAU

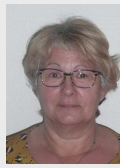


Nicolas PENNY

Conseillers municipaux



Fabrice AUVERLOT



Marilyne BEISSAT



Stéphanie BOUCHAUD-VINCENT



Benoît BOUDET



Philippe GENTY



Christelle GRELLIER



Jean-Philippe LUCAT



Cécile MAURICI



Nicole SIMONNEAU



Stéphane VOISIN



Murielle YVERNAULT

Conseil communautaire : AUGROS Evelyne, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe

Commission finances : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BEISSAT Marilyne, BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MAURICI Cécile, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, SIMONNEAU Agnès, SIMONNEAU Nicole, **YVERNAULT Murielle***

Commission travaux, voirie, eau et assainissement : AUGROS Evelyne, BEISSAT Marilyne, BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, PENNY Nicolas, **RENAUD Gérard***, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission école : AUGROS Evelyne, BEISSAT Marilyne, BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, **SIMONNEAU Agnès***, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission urbanisme : AUGROS Evelyne, BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, **PENNY Nicolas***, YVERNAULT Murielle

Commission jeunesse, sports, culture et loisirs : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, GRELLIER Christelle, **MAURICI Cécile***, SIMONNEAU Nicole, VOISIN Stéphane

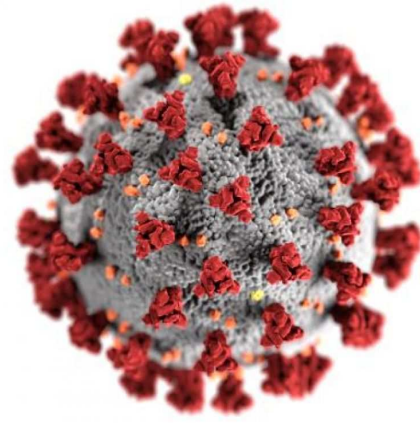
Commission commerce : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, **SIMONNEAU Nicole***, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission hygiène et sécurité : AUGROS Evelyne, **AUVERLOT Fabrice***, SIMONNEAU Agnès, YVERNAULT Murielle

* *vice-président(e) de commission*



COVID 19



COVID-19 : confinement, déconfinement, re-confinement...

2020 restera dans l'histoire avant tout comme l'année marquée par une crise sanitaire sans précédent à notre époque, qui a frappé le monde entier. Le bulletin municipal se doit de garder la mémoire de cet événement et de ses conséquences pour la vie de notre commune.

La vie municipale

Le lendemain des élections municipales, le 16 mars 2020, le Président de la République prononce l'état d'urgence sanitaire et impose le confinement à tout le pays.

La mairie est fermée du 17 mars au 11 avril, avec cependant un service minimum pour le secrétariat et des rendez-vous en cas de nécessité.

L'installation de la nouvelle équipe municipale est reportée au 18 mai, l'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 23 mai, à huis clos. L'ancienne équipe, puis la nouvelle, doivent gérer la crise dans le respect des consignes de la préfecture, en premier lieu pour la vie scolaire et pour le suivi des personnes vulnérables. Les réunions du conseil municipal se tiennent dans la salle des fêtes, avec port du masque et distanciation.

Le vote du budget, qui habituellement a lieu en mars, est reporté au 10 juillet. Les appels à projets pour relancer l'économie sont nombreux. La municipalité s'efforce d'y répondre pour bénéficier des subventions afférentes.

La vie scolaire

La vie scolaire doit s'adapter aux évolutions du protocole sanitaire de l'Education nationale.

L'école est entièrement fermée du 17 mars au 15 mai. Pendant cette période les enseignants envoient des cours et des devoirs en ligne aux enfants, des photocopies sont déposées à la mairie pour les familles qui n'ont pas Internet. L'école rouvre le 18 mai, dans un premier temps sans cantine et sans garderie, avec moins de la moitié des enfants, l'école restant facultative jusqu'aux vacances scolaires. L'accueil à la cantine est rétabli le 28 mai, avec des repas froids fournis par les parents, puis le 1^{er} juin avec des repas chauds préparés par la cantinière. Pour assurer la distanciation, la garderie est transférée dans la salle de motricité.

Tous les enfants retrouvent le chemin de l'école à la rentrée, avec un protocole allégé. Mais le second confinement entré en vigueur le 30 octobre durcit les contraintes : le port du masque devient obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans ; la garderie est de nouveau transférée dans la salle de motricité et la mise en place de deux services à la cantine s'impose.

La vie associative

Au printemps, toutes les associations doivent interrompre leurs activités. Fin juin, la fête de la Saint-Jean est annulée, ce qui est quasiment sans précédent. Certaines associations reprennent à la rentrée en respectant un protocole sanitaire strict, notamment les associations sportives et l'atelier de peinture. Le règlement de la salle des fêtes est mis à jour pour tenir compte des consignes sanitaires.

Mais les activités sont de nouveau interrompues par le second confinement. En décembre, le traditionnel repas des aînés ne peut pas être organisé. Bien évidemment, rien ne remplace ce moment de convivialité. Cependant la distribution de colis aux personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale de la commune permet de montrer toute l'attention que porte la commune à nos anciens, tout en valorisant la production locale.

La boum des jeunes, initialement prévue le 12 décembre, est également reportée.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, nous ne sommes pas en mesure de produire le calendrier des manifestations de 2021, en l'absence de visibilité sur les contraintes des prochains mois.

Événements familiaux

Aucun mariage ne peut être célébré entre le 17 mars et le 22 juin. Ensuite les cérémonies sont limitées à 10 personnes dans la salle du conseil municipal, avec port du masque et distanciation, une sonorisation permet aux autres invités d'écouter à l'extérieur.

La participation aux obsèques est limitée à 10 personnes pendant le premier confinement, libre ensuite, puis de nouveau limitée à 30 personnes pendant le nouveau confinement.

Les mesures sanitaires demeurent.

Pour plus d'informations et recommandations :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-recommandations-mesures-sanitaires>



Pour valoriser notre production locale et relancer l'activité au printemps, un marché des producteurs sera organisé le dimanche 18 avril au bourg de Saint-Maurice, si la situation sanitaire le permet.

Une vingtaine de producteurs sont déjà inscrits.



COMMERCES - HYGIENE ET SECURITE

Commerces : projets...

La relance des commerces est l'une des priorités majeures de la municipalité, pour répondre à l'attente de services de proximité exprimée par les habitants. C'est un véritable défi pour nos communes rurales. Une commission spécifique « Commerces et valorisation de la production locale » a été créée pour étudier les solutions possibles en liaison avec la Chambre de commerce et d'industrie.

Les premières démarches ont consisté à contacter l'association « Mille cafés », qui accompagnent les communes de moins de 3000 habitants à implanter un café (sans toutefois inclure la restauration). Mais nous n'entrons pas dans son domaine d'intervention dès lors que des licences de débit de boisson privées existent dans notre commune. Il faudra trouver une autre solution.

Une autre piste est de créer un **espace multi-services** en exploitant les locaux inutilisés appartenant à la commune, dans l'ancien fournil entre la boulangerie et le salon coiffure. Des discussions ont été engagées avec le groupe Casino, qui gère l'enseigne des supérettes Vival, bien implantées dans la région. L'objectif est de proposer de l'épicerie et des produits frais, mais aussi des produits locaux et différents services, tels que presse, Française des jeux, éventuellement espace café, voire tabac.

Le groupe Casino s'est dit intéressé par cette opération, dans le cadre d'un bail commercial et d'un partenariat avec un franchisé, et moyennant une participation de la commune pour l'aménagement du local. A ce stade, l'étude financière est en cours de réalisation et le projet reste à valider, à la fois par la commune et par le groupe Casino.

Hygiène et sécurité

Comme employeur ou comme bailleur, la commune a le devoir d'être exemplaire en matière d'hygiène et de sécurité, aussi bien dans le travail des agents communaux que dans les locations qu'elle assure (salle des fêtes, appartements). Aussi, la création d'une commission spécialisée dans ce domaine a pour objectif de répondre à cette exigence de plus en plus contraignante, aux impacts juridiques forts.

Les travaux de la commission ont permis d'élaborer un premier programme de formations spécialisées, nouvelles ou à renouveler, pour les ouvriers communaux exposés à des risques certains compte tenu de la diversité des tâches accomplies. Ils ont ainsi suivi, ou suivront en 2021, des formations en soudure, en tronçonnage, en conduite de nacelle, ainsi qu'en habilitation électrique. Chacune d'elles est validée par un certificat ou par une qualification valorisant le parcours professionnel de chaque agent.



Mais la formation ne va pas sans une mise aux normes des équipements : ainsi a été réalisée, dans le respect de la réglementation, l'acquisition de vêtements de travail spécialisés, d'équipements de protection individuelle, la mise en place d'une signalétique sur le véhicule de service qui sera aussi équipé d'un extincteur.

La commission est également intervenue pour les prochains travaux de remise aux normes électriques des locaux de la boulangerie. Enfin, elle est à l'origine de la mise à jour du règlement d'utilisation de la salle des fêtes et bien évidemment des différents protocoles sanitaires relatifs à la pandémie COVID19.





ECOLE



Le mot de la directrice

En septembre, tous les élèves ont retrouvé le chemin de l'école et ont appliqué avec sérieux les règles du nouveau protocole sanitaire.

Pour cette rentrée 2020, 88 enfants sont inscrits à l'école. Ils sont répartis dans cinq classes :

M^{me} ROBUCHON : classe de CM1-CM2 22 élèves

M^{me} BURDON : classe de CE2-CM1 21 élèves

M^{me} GARETIER : classe de CP-CE1 19 élèves

Mme LAJARIGE classe de GS 12 élèves

M^{me} RENON et M^{me} BERARD : classe de PS MS 14 élèves.

M^{me} Renon assure les fonctions de directrice et M^{me} Bérard complète son service en classe le lundi, jour de décharge administrative de la directrice.

M^{mes} AUVERLOT Andréa (le matin), MATHE Cécile (l'après-midi) et MERCIER Francine (toute la journée), ATSEM, assistent les enseignantes des deux classes maternelles.

Le projet d'école se poursuit pour sa troisième année.

Pour mémoire, il est axé sur l'amélioration de la concentration et le développement d'une conscience écologique et des valeurs de la République.

Le jardin pédagogique s'enrichit progressivement. Des jardinières financées par la mairie trouvent leur place dans la cour. Les élèves vont maintenant les embellir afin d'améliorer leur environnement scolaire. Des bancs et des tables supplémentaires complètent le mobilier des espaces extérieurs.

Plusieurs projets restent en attente en raison de la pandémie et de la nécessité de respecter le protocole sanitaire.

L'équipe enseignante remercie la municipalité, les représentants de parents ainsi que l'Amicale Laïque sans lesquels la réalisation de nombreux projets serait difficile à concrétiser.

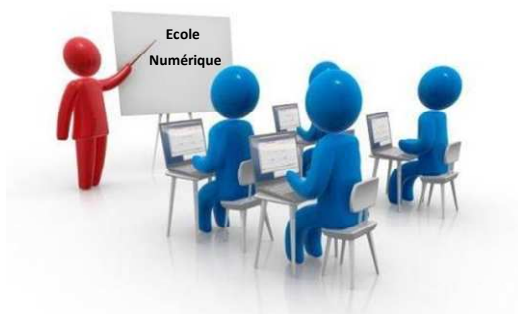
Très bonne année scolaire à tous et surtout portez-vous bien.

M^{me} Renon

Projet Ecole numérique rurale

En collaboration avec les élus, l'école de Saint-Maurice-la-Souterraine a répondu à un appel à projets « Ecole numérique » lancé par l'Education nationale.

La candidature de notre école a été retenue. L'Education nationale financera à 50% le remplacement des ordinateurs vieillissants des classes et permettra d'équiper de tableaux numériques les trois classes qui n'en ont pas. Le reste à charge pour la commune serait de 6 732€.



Mouvement dans le personnel communal

Merci Annie et Evelyne

Cette rentrée scolaire a été marquée par le départ de deux agents de la commune, M^{mes} Évelyne Tiard, ATSEM*, et Annie Chaput attachée notamment à la garderie et à la cantine.

Après de nombreuses années au service des enfants, elles ont fait valoir leur droit à la retraite. Les élus, d'hier ou d'aujourd'hui, leurs collègues du personnel communal, les enseignants et les parents d'élèves les remercient de leur dévouement et leur souhaitent le meilleur dans leur nouvelle vie.



Bienvenue à Andréa et Benoît

Pour les remplacer, deux personnes en recherche d'emploi et habitant la commune ont été recrutées : M^{me} Andréa Auverlot, titulaire d'un CAP petite enfance, faisant fonction d'ATSEM et M. Benoît Lechat en tant qu'agent d'entretien et pour la surveillance à la cantine.

* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles



CANTINE - GARDERIE - BIBLIOTHEQUE



La cantine

Comme les années précédentes, M^{me} Véronique Richard prépare les repas qui sont pris au réfectoire, aidée cette année par M^{me} Cécile Mathé. Les menus sont affichés au panneau à l'entrée de l'école.

Les contraintes sanitaires ont conduit à organiser deux services de repas au lieu d'un seul. Ce fonctionnement répond également à la volonté que les repas se déroulent dans le calme, avec une durée plus limitée permettant une vraie récréation avant la reprise des cours. L'expérience de ces dernières semaines permet de dire que ces objectifs ont été atteints à la satisfaction de tous.

Enfin, à la demande des élèves de CM2 de la classe de M^{me} Robuchon et en collaboration avec elle, un règlement de la cantine a été rédigé pour que cet important moment de convivialité se déroule sereinement et dans le respect de tous, élèves et personnel, et dans le respect de la nourriture servie.

La garderie

Elle est assurée **le matin de 7h à 8h45 et le soir de 16h50 à 18h45**, dans le local habituel derrière la poste lorsque le protocole sanitaire le permet, dans la salle de motricité en période de confinement.

La municipalité étudie un projet visant à intégrer la garderie sur le site du groupe scolaire, afin d'éviter la traversée du bourg aux enfants, de répondre à l'avenir aux contraintes de distanciation, de permettre aux enfants de bénéficier de la cour de récréation pendant les heures de garderie et d'améliorer ainsi leurs conditions d'accueil.

La surveillance est assurée par M^{me} Cécile Mathé et par M^{me} Andréa Auverlot.

La bibliothèque

Les responsables de la bibliothèque, bénévoles maintenant, vous accueillent avec toujours autant de plaisir, même si les conditions sont soumises aux mesures sanitaires en vigueur (port du masque obligatoire, désinfection des mains au gel hydro alcoolique et distanciation physique).

La boîte à livres, située à l'entrée principale de l'école, a dû être fermée pour des raisons sanitaires évidentes, vous le comprendrez !

Nous vous offrons toujours le même éventail d'ouvrages variés (romans, documentaires, BD, CD, revues et DVD, pour adultes, jeunes et enfants). Ils vous seront prêtés pour l'achat d'une carte de lecteur, valable un an dans toutes les bibliothèques de la communauté de communes et au prix de 3 €. Elle est gratuite jusqu'à 11 ans.

Les jours et heures d'ouvertures restent inchangés, **le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30**, mais vous serez dorénavant accueillis le mercredi par Sylviane qui a proposé ses services bénévolement. Nous sommes néanmoins toujours à la recherche d'un(e) autre bénévole afin d'établir un roulement, merci d'avance.

Nous vous attendons, alors à bientôt!



Responsables de la bibliothèque :

Evelyne TIARD
Sylviane GERMANN

BON A SAVOIR

La bibliothèque est gérée par le réseau de lecture partagée de la communauté de communes.



RESEAU D'EAU

Des subventions exceptionnelles

Les périodes de sécheresse sévères et récurrentes de ces dernières années nous ont rappelé combien notre ressource en eau était précieuse et combien sa gestion était délicate. Pour mieux comprendre sa complexité, il importe de rappeler tout ce qui est mis en œuvre pour que nos robinets soient toujours alimentés en eau de bonne qualité sanitaire et gustative.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) a lancé en direction des collectivités locales un appel à projets visant à l'amélioration de l'eau potable. Dans des délais très contraints par la gestion de la crise sanitaire, notre commune a présenté à l'agence et au Département un projet, qui a été accepté, portant sur des travaux de neutralisation de l'eau et de recherche de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans l'eau. Quelques explications sur ces points très techniques.

La neutralisation est un traitement de l'eau qui permet de retirer son acidité et la rendre ainsi moins agressive. Or, l'eau distribuée à Saint-Maurice, contrôlée très régulièrement par l'Agence régionale de santé, est à ce jour de bonne qualité sanitaire, mais elle est néanmoins relativement acide. Le traitement envisagé ne peut qu'améliorer sa qualité conformément aux préconisations de l'Agence régionale de santé ; il figurait déjà dans un projet de schéma directeur de l'eau pour la commune en 2016. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de construire une station de neutralisation à La Ramade où se trouve déjà la station de pompage de la commune.

Le CVM est un gaz qui se dégage dans l'eau après son passage dans des conduites en PVC (polychlorure de vinyle) antérieures à 1980 ; il dégrade la qualité de l'eau et peut devenir pathogène au-delà d'un certain seuil. Il importe donc de rechercher sa présence éventuelle puis le cas échéant, de traiter l'eau pour l'éliminer.

L'ensemble du réseau de distribution représente près de 53km de canalisations dont 8km en fonte et 45km en PVC.

Le coût prévisionnel maximal du projet s'élève à 420 000€ HT. Il est subventionné à 50% par l'AELB, à 10% par le Département et à 20% par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), ramenant la part de la commune à 20%, soit 84 000€ HT. Après consultation, c'est le cabinet Larbre-Ingénierie qui a été retenu comme maître d'œuvre des travaux, qui devraient débuter au printemps prochain pour se terminer en 2022.

Alimentation en eau potable

Notre commune dispose d'une seule source de production d'eau potable : le captage de Bois. Le réseau de gestion et de distribution de l'eau comprend :

- **la station de pompage de La Ramade** : elle dispose d'une capacité de stockage de 200m³ et de pompage de 30m³/heure, elle alimente le château d'eau du bourg ;
- **le château d'eau du bourg** : d'une capacité de 500m³ sur une tour de 20m de haut, il alimente la quasi-totalité de la commune ;
- **le surpresseur de Lerchy** : il permet d'alimenter Lerchy, qui par son altitude ne peut être alimenté directement par le château d'eau du bourg.

BON A SAVOIR

La consommation moyenne de la commune dépasse 70 000m³ par an, les besoins en pointe pouvant atteindre 420m³/jour.

La production du captage de Bois ne suffit pas toujours à satisfaire les besoins de la commune. Dans ce cas, l'appoint est fourni par le puits de captage d'Arnac-la-Poste qui a la particularité de se trouver à Vitrat sur le territoire de Saint-Maurice. Par convention entre les deux communes, cet apport est en principe limité mais en cas de sécheresse sévère comme cet été, il se révèle là aussi tout juste suffisant pour les besoins et la gestion de la ressource devient très délicate.

C'est la raison pour laquelle il est impératif d'observer les arrêtés réglementant l'utilisation de l'eau dans ces périodes.

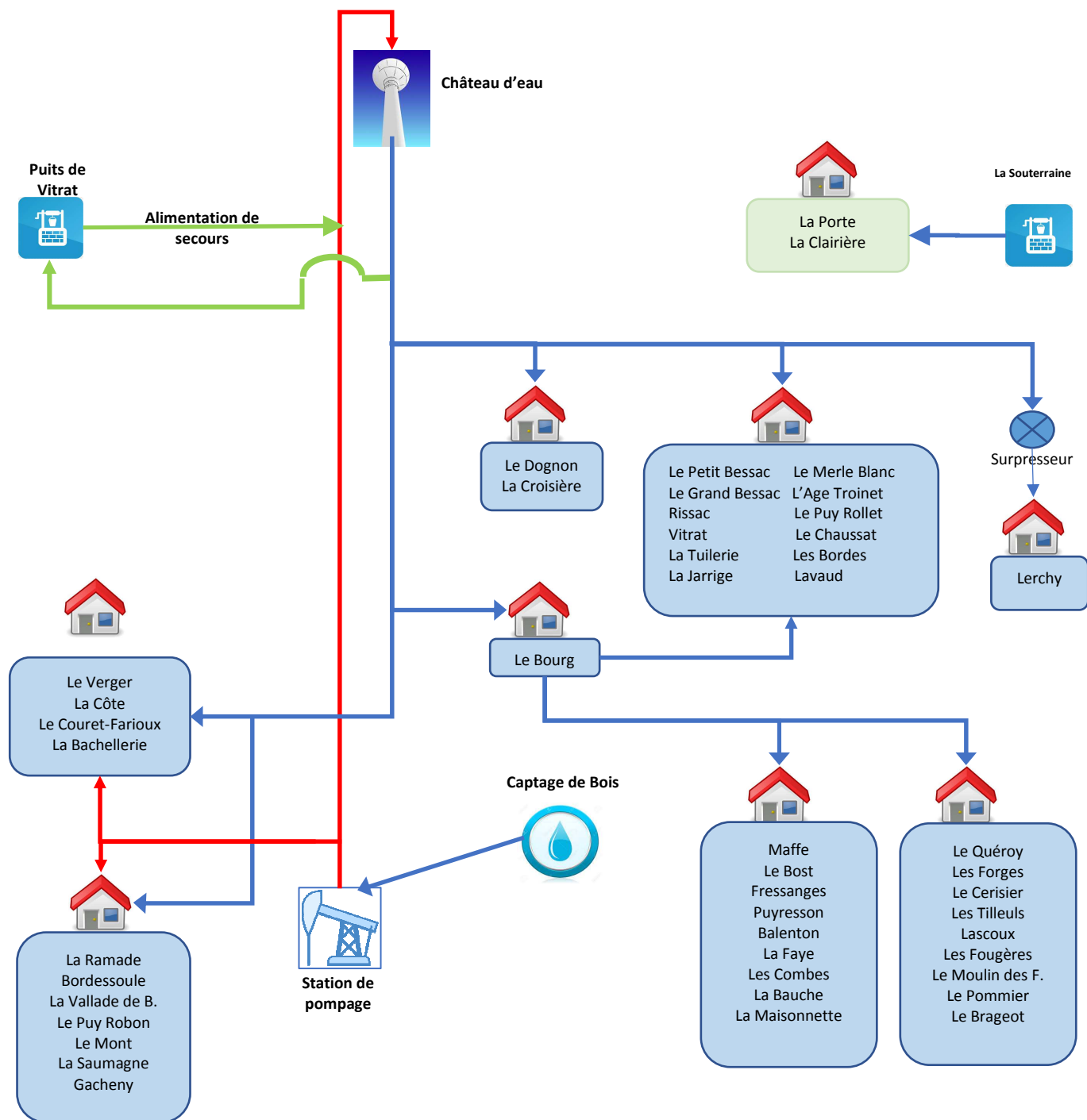


EBL - service eau

EBL : entreprise chargée de l'entretien du réseau d'eau

En cas de fuite, contacter :

- bureau EBL : 05 55 52 71 29
- en cas d'urgence le soir ou le weekend : 06 03 48 95 46



SCHEMA SIMPLIFIÉ DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



LOTISSEMENT LES AUBEPINES

L'étude pour l'aménagement du nouveau lotissement « **Les Aubépines** » au bourg a été lancée en 2019. La maîtrise d'oeuvre a été confiée au bureau Infralim 23, qui a élaboré un projet de viabilisation de 17 parcelles d'une surface moyenne de 800 m2 (de 673 m2 à 950 m2).

L'appel d'offre pour la consultation des entreprises a été lancé en avril 2020, pendant le confinement. Le marché a été notifié dès le mois de mai pour un **montant total de 355 869,60 € TTC**, découpé en 5 lots :

- terrassement-voirie,
- assainissement,
- réseaux secs et eau potable,
- éclairage public,
- aménagement paysager.



Les travaux ont débuté en juillet, avec un calendrier prévisionnel de fin des travaux à la fin de l'année 2020. Les 3 premières tranches ont été réalisées, mais les travaux ont pris du retard en raison des intempéries du mois d'octobre. La saison hivernale ne se prêtant pas à la poursuite des travaux de voirie, le calendrier sera différé en accord avec le maître d'oeuvre.

Ce nouveau lotissement permettra d'accueillir de nouvelles familles et contribuera à dynamiser le bourg et à préserver l'avenir de notre école. Très bien situé à proximité des grands axes, l'autoroute A20 d'une part, la route nationale 145 d'autre part, il fait déjà l'objet de demandes, bien que la mise en vente des parcelles n'ait pas encore commencé. Le prix de vente sera fixé prochainement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie. Une vidéo de présentation est également disponible sur le site de la mairie :

<http://www.saint-maurice-la-souterraine.com>



LES AUBEPINES

Les travaux de viabilisation du lotissement les Aubépines sont financés à 100 % par le budget de la commune, c'est-à-dire sans emprunt, ni subvention.





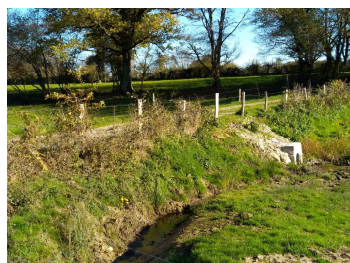
VOIRIE - BATIMENT - CIMETIERE

Les travaux suivants, pour lesquels une subvention a été demandée en 2019, et accordée, ont été réalisés en 2020.

Travaux de réhabilitation du bâtiment socioculturel (la poste+local associatif+garderie) : aménagement d'une rampe pour personnes handicapées pour l'accès au local associatif, matérialisation de 2 places de parking pour personnes handicapées, changement de fenêtres et de radiateurs, dépose de 2 cheminées et remplacement de gouttières pour un montant de 18 462,47 €, avec un reste à charge de 9 473,26 €

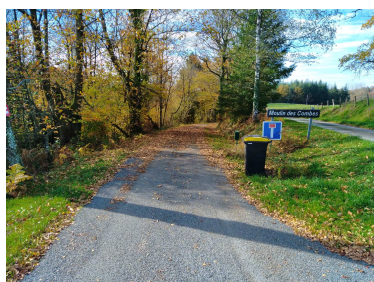


Réfection des allées du cimetière, pour un montant de 32 907,79 €, avec un reste à charge pour la commune de 21 727,42 €



Reconstruction de l'aqueduc de l'Age-Troinet pour un montant de 8 077,08 €, avec un reste à charge pour la commune de 3 365,45 €

Travaux de sécurisation de la traversée du Dognon pour un montant de 24 112,44 €, avec un reste à charge de 13 060,90 €



Voirie dans les villages, grosses réparations pour un montant de 38 47,85 € avec un reste à charge de 20 609,25 € et **entretien (point-à-temps)** pour un montant de 16 648,07 €

BON A SAVOIR

Le « **point-à-temps** », communément appelé « **PATA** » est une technique de réparation ponctuelle de la chaussée, là où elle a subi des dégradations telles que des « nids de poule ». C'est ce qui donne parfois cette impression de patchwork sur nos routes de campagne creusoises.

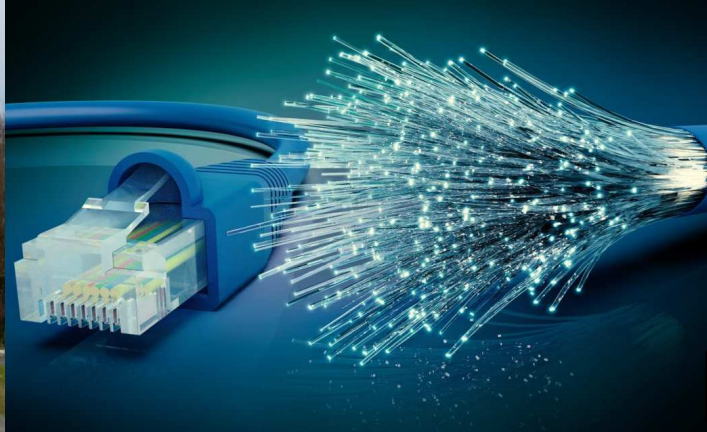
La technique consiste à reboucher les trous avec une émulsion de bitume et de gravillons. Elle permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité et en retardant son vieillissement. Le rejet de gravillons en excédent est inévitable et doit inciter à la prudence sur les routes fraîchement réparées.

La commune doit entretenir un réseau de 85 kilomètres de routes. La réfection complète du bitume coûte environ 40 000 € HT par kilomètre, alors que le prix de revient du PATA est de l'ordre de 15 000€ par an pour tout le réseau routier. On comprend donc l'intérêt et la nécessité de mener ces travaux d'entretien de « PATA » chaque année.





TRAVAUX LE DOGNON - LA FIBRE



Enfouissement du réseau électrique au Dognon

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques du réseau basse tension, alimentant notamment l'éclairage public dans la rue principale du Dognon, ont débuté l'été 2019. Ce chantier a connu plusieurs aléas techniques qui ont conduit à des retards importants, aggravés par la crise sanitaire.

La municipalité est intervenue cet automne auprès du Syndicat intercommunal des énergies de la Creuse (SDEC), unique maître d'ouvrage des travaux, pour que le chantier s'achève rapidement et proprement. Le SDEC s'est engagé à assurer d'ici fin 2020 le rebouchage des tranchées et des diverses fouilles, l'enlèvement des anciens poteaux électriques et les divers travaux de maçonnerie chez les particuliers.

L'installation de 22 candélabres dans la rue principale a nécessité l'ouverture d'environ 1200 mètres de tranchées. Les 28 autres lanternes du village ont été remplacées par des lampes basse consommation. Le SDEC a assuré la coordination des travaux avec Orange et a ainsi pris en charge le génie civil pour l'enfouissement du réseau téléphonique. Les travaux électriques ont été réalisés par l'entreprise SPIE (Dun-le-Palestel).

Le coût des travaux d'enfouissement à la charge du SDEC s'élève à **566 236 € HT**. Le coût des travaux relatifs à l'éclairage public est de **50 742 € HT**, subventionnés à 35% par l'Etat et à 30% par le SDEC, le reste à charge pour la commune étant de 22 428€.



BON A SAVOIR

En France, les communes sont propriétaires de leur réseau électrique. Elles sont le plus souvent réunies dans des syndicats intercommunaux, comme le SDEC en Creuse. Ces derniers contrôlent l'exécution du service public de distribution de l'électricité, lequel est concédé à un opérateur gestionnaire comme ENEDIS (ex-ERDF, filiale à 100% d'EDF).

Bientôt la fibre dans notre commune

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours. Dans une première étape, l'entreprise Axione a terminé en septembre dernier le repérage des branchements à effectuer pour les habitations dans notre commune.

Il permettra de bénéficier d'un réseau Internet à très haut débit pour les futurs abonnés à l'horizon de fin 2021. Il vous est possible dès maintenant, par une simple demande à votre opérateur Internet, d'être informé sur la date de disponibilité de la fibre chez vous.

Ce projet représente un investissement à 100% public de **381,5 millions d'euros** pour couvrir la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne. Il est co-financé par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements, ainsi que par les communautés de communes, qui financent une participation forfaitaire à la ligne. Le coût moyen par ligne est de 1700€ (1 ligne = 1 foyer ou 1 local d'activité raccordable).



Pour en savoir plus

https://www.creuse.fr/IMG/pdf/dorsal_memo_web.pdf



ENVIRONNEMENT - DECHETS

Tolérance zéro pour les dépôts sauvages

De nombreuses incivilités ont été constatées ces derniers mois, avec des dépôts d'ordures sauvages. Il est rappelé que le non respect des consignes de collecte et le dépôt d'ordures sur la voie publique sont passibles d'une amende pénale. En cas de constat, **la mairie porte plainte systématiquement auprès de la gendarmerie.**

Opération enlèvement des déchets sauvages au SMIPAC

Chaque année le SMIPAC sollicite les ouvriers communaux de Saint-Maurice-la-Souterraine pour évacuer les déchets sauvages au Parc d'activités de la Croisière. Cette année, ce sont 52 sacs de 100 litres d'ordures ménagères qui ont été collectés et un container de 100 litres de verre. Une plainte a été déposée par le SMIPAC, une enquête est en cours.



SANCTIONS

Jusqu'à 75 000 € d'amende.

Les sanctions auxquelles s'exposent ceux qui jettent encombrants, ordures ménagères, gravats et autres mégots en dehors des endroits prévus sont pourtant conséquentes :

- un abandon ou un dépôt de déchets par un particulier est passible d'une contravention de 2ème classe, soit une amende forfaitaire de 68 €.
- l'abandon ou le dépôt par un particulier de déchets transportés en véhicule est passible d'une contravention de 5ème classe, soit une amende d'un montant maximum de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive)
- l'abandon ou le dépôt de déchets par un entreprise est passible de 2 ans de prison et/ou 75 000 € d'amende.



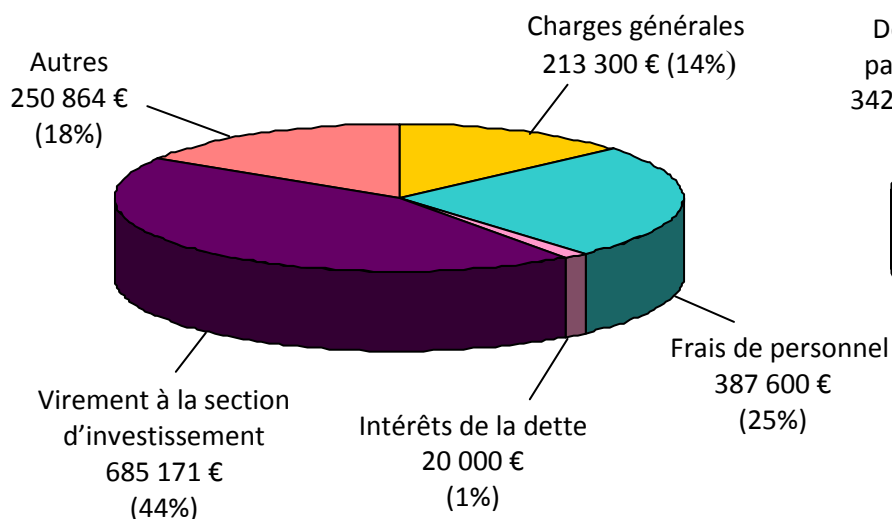


Le budget principal 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 556 935 € en fonctionnement et 892 831 € en investissement.

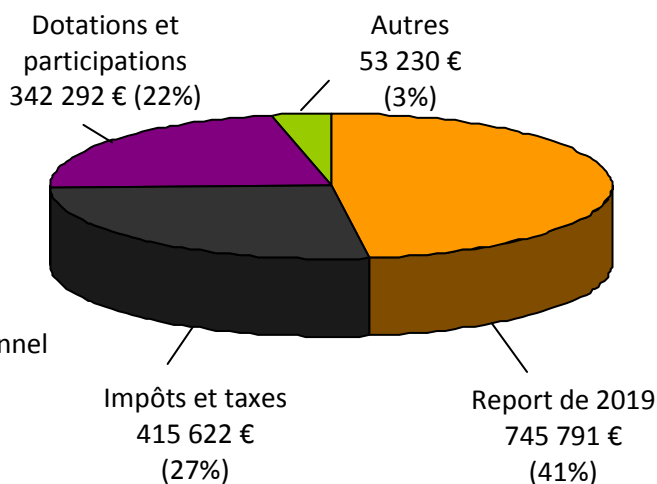


BUDGET PRINCIPAL

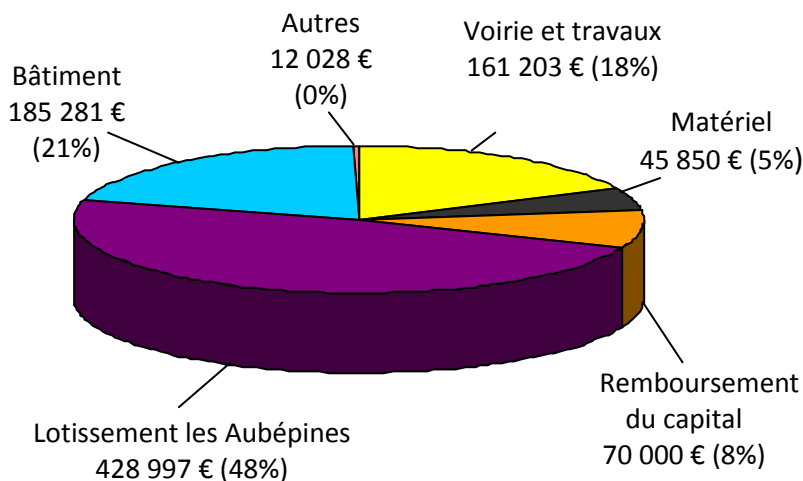
Dépenses de fonctionnement



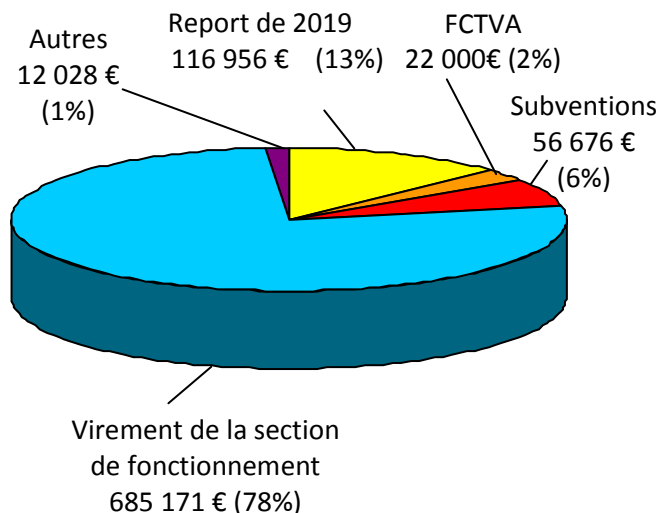
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2017, à savoir:

- taxe sur le foncier bâti : 14,85 %
- taxe sur le foncier non bâti : 69,70%

BON A SAVOIR

Les indemnités de fonction des élus sont encadrées par la loi, en fonction du nombre d'habitants. L'Etat les a fortement revalorisées fin 2019 : les montants maximum pour la tranche de 1000 à 3499 habitants sont de 2007 € brut pour le maire et de 770 € brut pour les adjoints ; ils sont soumis à cotisations sociales.

A Saint-Maurice, les montants votés sont inférieurs à ces taux réglementaires : 1 672 € brut (soit 1296 € net) pour le maire et de 622 € brut (soit 538 € net) pour les adjoints.



Le budget 2020 du service
eau assainissement s'équilibre
en dépenses et en recettes
à 292 935 € en fonctionnement et
200 829 € en investissement.



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges générales	91 435 €	Report de 2019	141 035 €
Frais de personnel	10 000 €	Produits des services	134 200 €
Intérêts de la dette	12 000 €	Autres	17 700 €
Virement à la section d'investissement	90 000 €		
Autres	89 500 €		
TOTAL	292 935 €	TOTAL	292 935 €

BON A SAVOIR

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif sont consultables sur le site de la commune.

Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux	165 329 €	Report de 2019	33 328 €
Remboursement du capital	18 000 €	FCTVA	11 501 €
		Virement de la section de fonctionnement	90 000 €
Autres	17 500 €	Autres	66 000 €
TOTAL	200 829 €	TOTAL	200 829 €

BON A SAVOIR

L'excédent a permis de réaliser les travaux de réfection du château d'eau sans réaliser d'emprunt en 2018 et financera également les travaux concernant la neutralisation de l'eau en 2021 (voir article page 8).

Les subventions aux associations

Etoile sportive St-Maurice	1 200 €	Sostra Futsal	150 €
Coopérative scolaire St-Maurice	850 €	Fondation du patrimoine	150 €
ACCA St Maurice	800 €	Comité départemental cancer	150 €
Comité de Jumelage St-Maurice	400 €	Cordes et Compagnie	150 €
Amicale Laïque	400 €	FNATH	150 €
Puyresson Air Loisirs	400 €	Comité FNACA	100 €
Club Amitiés et Loisirs	400 €	Les restos du cœur	100 €
Amicale des Pompiers	300 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
Gym Détente Sourire	250 €	ANACR	40 €
Secours Populaire Français	150 €	B.C.P	40 €
Secours catholique	150 €	DDEN	30 €
SMS ateliers dessin peinture	150 €		



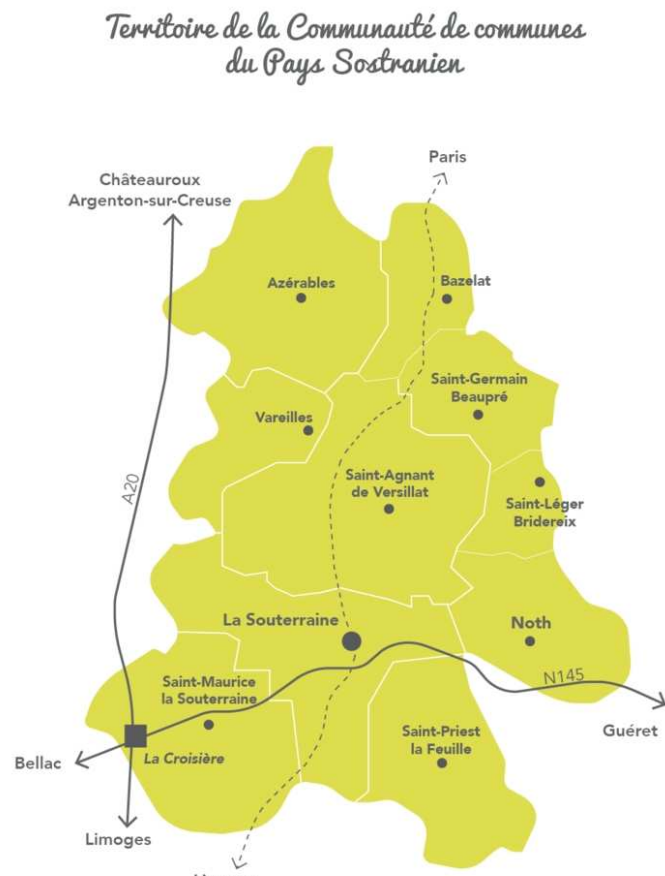
VIE INTERCOMMUNALE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOSTRANIEN

Fusion et défusion

Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe* relevait le seuil minimal de population d'une intercommunalité en le portant de 5 000 à 15 000 habitants : s'est donc imposé le regroupement des trois communautés de communes du Pays sostranien, du Pays dunois et de Bénévent - Grand-Bourg, pour constituer la grande communauté de communes « Monts et vallées Ouest Creuse », regroupant 43 communes et 17 000 habitants.

Mais suite à un recours déposé par 14 communes du Pays dunois, le tribunal administratif prononçait la défusion, unique exemple en France, et le retour aux trois communautés de communes initiales. Il a donc fallu « détricoter » l'ouvrage, notamment pour répartir le budget et le personnel.

Au 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes du Pays sostranien a ainsi retrouvé son périmètre initial de 10 communes.



Le nouveau conseil communautaire

Suite aux élections de 2020, elle est présidée par **Etienne LEJEUNE**, maire de la Souterraine, entouré de 8 vice-présidents :

- **Pierre DECOURSIER** (finances, administration générale et aire d'accueil)
- **Fabienne LUGUET** (centre culturel Y. Furet, réseau de lecture partagé)
- **Frédéric MALFAISAN** (travaux, eau et assainissement)
- **Brigitte JAMMOT** (affaires sanitaires et sociales)
- **Jean-Marc PIOFFRET** (personnel, politique de mutualisation, communication interne)
- **Evelyne AUGROS** (environnement, urbanisme, habitat, déchets)
- **Patrice FILLOUX** (enfance, jeunesse et centre aquatique)
- **Geneviève BARAT** (contractualisation, circuits courts)

Principales compétences

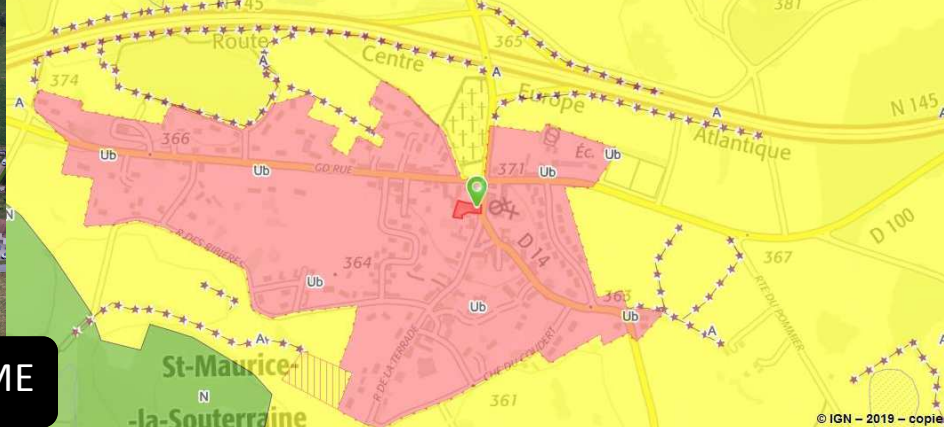
La communauté de communes gère les équipements sportifs et culturels mis à la disposition de la population, notamment le centre aquatique, le centre culturel Yves Furet et le réseau de lecture partagé (notre bibliothèque). Elle gère également différents services tels que les repas à domicile, l'office de tourisme, le service d'assainissement non collectif (SPANC), ainsi que la pépinière d'entreprises et l'aire d'accueil des gens du voyage à la Souterraine. Elle emploie une quarantaine d'agents.

Bientôt une maison de santé à la Souterraine

Le principal projet pour 2021 est la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le site de l'ancienne piscine de la Souterraine. Le projet élaboré en concertation entre les médecins volontaires et les élus comprend des cabinets pour les médecins généralistes, pour un ophtalmologiste, mais aussi pour les professions paramédicales, ainsi qu'un accueil avec secrétariat. Les travaux sont en cours. La maison médicale devrait ouvrir ses portes pour l'été 2021 avec l'installation des professionnels de santé. Ce projet représente un investissement de 2 millions d'euros et bénéficie de différentes aides à hauteur de 75%.



* Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)



VIE INTERCOMMUNALE - URBANISME

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la communauté de communes du Pays sostranien. Après plus de 3 ans de travaux d'élaboration, il a été adopté le 16 mars 2020. **Il a donc maintenant une valeur exécutoire et remplace, pour notre commune, l'ancien plan d'occupation des sols (POS).**

Le PLUi s'inscrit dans un projet de territoire porté par les élus, notamment pour dynamiser les centres-bourgs, développer les activités économiques (Parc d'activités de la Croisière, zone de la Prade), valoriser le tourisme, maintenir la surface agricole et protéger les espaces naturels. Mais il résulte, hélas, de l'application technocratique de règles nationales conçues pour les zones urbaines souvent inadaptées à nos territoires ruraux, en ne laissant quasiment aucune marge de manœuvre aux élus locaux.

Sa mise en œuvre conduit à une modification importante des règles d'urbanisme. Malgré les requêtes lors de l'enquête publique de septembre-octobre 2019, il se traduit pour notre commune par la suppression de la plupart des terrains constructibles dans les villages et par un inventaire des granges qui pourraient faire l'objet d'un changement de destination pour être transformées en maison d'habitation. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

Les premiers mois d'application de ces nouvelles règles ont mis en évidence des besoins de précisions ou d'ajustement pour assouplir certaines contraintes et éviter certaines aberrations. Un travail d'analyse et de concertation avec les élus des différentes communes va être conduit par la commission communautaire « Environnement-urbanisme-habitat-déchets », avec l'appui des services techniques de la communauté de communes, afin d'étudier les possibilités d'évolution du règlement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Tous les documents du PLUi sont consultables à la mairie. Ils sont également accessibles sur le site de la communauté de communes, à l'adresse : <http://cco23.fr/>

Ils comprennent notamment :

- le **plan de zonage**, qui définit différentes zones (zones urbanisées, villages, zones agricoles, espaces naturels...) et le **règlement écrit** qui fixe les règles d'urbanisme pour chaque zone,
- les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**, qui précisent les conditions d'aménagement dans des secteurs porteurs d'enjeux particuliers (pour notre commune, le bourg et le Parc d'activités de la Croisière) ;
- Les **annexes**, qui indiquent notamment les périmètres de protection (ex : zone de captage, église), les servitudes d'utilité publique et les plans de réseaux

BON A SAVOIR

Par le passé les permis de construire étaient instruits par les services de l'Etat (l'ancienne Direction départementale de l'Équipement). Depuis 2017, les autorisations d'urbanisme de notre commune sont instruites par le Centre d'instruction mutualisé (CIM) créé par la commune de la Souterraine pour faire suite au désengagement l'Etat. Seuls les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables hors périmètre des monuments historiques sont instruits par la mairie. Le coût du service du CIM est financé par les communes adhérentes, avec une part fixe en fonction de leur population et une part variable en fonction du nombre de dossiers traités. Le tarif à l'acte est de 130€ pour un permis de construire, 250€ pour un permis d'aménager, 70€ pour une déclaration préalable, 85€ pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

En 2020, **72 demandes d'autorisation d'urbanisme** ont été déposées à la Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine :

- 14 permis de construire,
- 31 déclarations préalables,
- 5 certificats d'urbanisme opérationnels,
- 22 certificats d'urbanisme informatifs.



VIE INTERCOMMUNALE - HABITAT

Lutte contre la précarité énergétique et pour l'adaptation à la perte d'autonomie

La communauté de communes du Pays sostranien conduit une politique d'amélioration de l'habitat privé, en coopération avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Conseil départemental de la Creuse. Elle contribue notamment au financement des programmes d'intérêt général pour l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie et pour la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Les aides pour les propriétaires occupants, soumises à conditions de ressources, sont résumées ci-après. Des aides sont également possibles pour les propriétaires bailleurs.

	Objet	Plafond pour le montant des travaux (HT)	Subvention ANAH	Participation Conseil départemental	Subvention communauté de communes
Propriétaires occupants	Précarité énergétique	30 000€	35% à 50% + prime FART* 10%		5%
	Autonomie	20 000 €	35% à 50%	APA*/PCH*	5%
	Insalubrité	50 000€	50%	20%	10%

FART : Fonds d'aide à la rénovation thermique

APA : Aide personnalisée à l'autonomie

PCH : Prestation de compensation du handicap



Assainissement non collectif

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC de la Communauté de Communes du Pays Sostranien propose un **service de vidange** pour vos fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs à graisse ou micro-stations.

Le titulaire du marché, la **société SANICENTRE**, intervient pour les prestations suivantes à partir de :

- **152,00 € TTC** pour un pompage de 1500 L
- **181,00€ TTC** pour un pompage de 3000 L

Ces opérations d'entretien peuvent être réalisées toute l'année en vous inscrivant auprès du SPANC au 05 55 63 91 97 / spanc@cco23.fr

BON A SAVOIR

Pour la création d'un assainissement non collectif ou la mise aux normes d'une installation non conforme, il est possible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 30% du montant des travaux, celui-ci étant plafonné à 8500€.



VIE INTERCOMMUNALE - DECHETS

La collecte des déchets par Evolis 23

Nouvelles consignes de tri

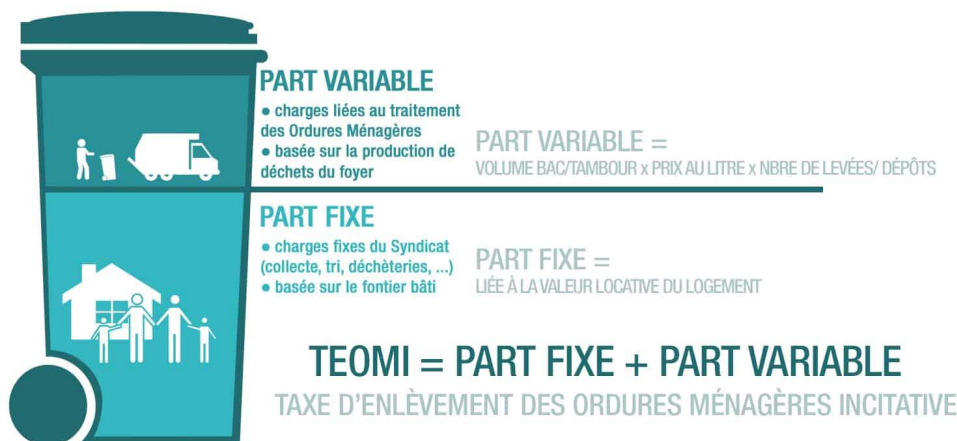
Depuis le 1er septembre, tous les emballages en matière plastique ou en métal, en plus des cartons, peuvent être triés et déposés dans les containers jaunes. Ceci constitue un progrès pour le recyclage et pour la réduction du volume d'ordures ménagères dans les containers noirs.

N.B. : l'enlèvement des bacs jaunes ne fait pas l'objet d'une tarification à la levée, contrairement aux bacs noirs.

Lien vers le guide tri d'Evolis23 :
<https://www.evolis23.fr/je-trie/>



La TEOMi a pris effet au 1^{er} janvier 2020



La TEOMi (**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative**) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets produits par chaque foyer des communes adhérentes à Evolis 23.

Elle comporte une part fixe basée sur le foncier bâti, servant à couvrir les charges fixes du syndicat (collecte, tri, déchèteries) et une part variable pour couvrir les charges liées au traitement des ordures ménagères, incitant chacun à trier et à réduire davantage sa production de déchets.

A cette fin, les containers collectifs ont été remplacés par des bacs individuels et la part variable est calculée en fonction du nombre de sorties du bac d'ordures ménagères (bac noir) et de son volume.



VIE INTERCOMMUNALE - SMIPAC

2020 restera certainement dans les mémoires pour les conséquences exceptionnelles que la crise sanitaire a entraînées. Pour le Smipac, l'impact n'aura pas été aussi dramatique qu'on aurait pu le craindre. La vie économique ne s'est pas arrêtée sur le PAC et les entreprises ont pu continuer leurs activités en s'adaptant aux mesures sanitaires.

- **Négo Métaux** a réalisé des terrassements et des investissements (pont bascule, espace stockage métaux) et reçoit les métaux des déchèteries creusoises. Un bâtiment de bureau et stockage est prévu pour l'activité et les salariés de Négo Métaux.
- Face au Relais 23, la société **3D Protec** a installé dans un périmètre fermé ses bureaux et locaux sociaux ainsi que des containers pour son activité de désamiantage et déplombage venant de démolition. Les employés vont opérer sur les chantiers de la région.
- Sur le reste du terrain, la société **LMat** va proposer une activité de services aux entreprises de travaux publics (location d'engins et matériels, transports exceptionnels) et de vente de produits et matériaux avec de nouveaux emplois.
- Toujours au printemps, le **Datacenter Sostradata** terminait des travaux d'aménagement extérieurs pendant qu'à l'intérieur les premiers clients étaient hébergés sur les serveurs informatiques. Très sécurisé contre les intrusions, le Datacenter a également bien résisté à la panne électrique du 3 septembre en maintenant 100% de son activité.
- La société **Gamac** qui réalise des prestations pour le Datacenter prévoit des recrutements d'informaticiens.
- La société **Bio Crops Services** a pu recevoir les récoltes de céréales ou oléagineuses issus de l'agriculture biologique et propose des services de stockage, tri, calibrage, séchage, désinsectisation pour ces mêmes producteurs bio.
- Le **Relais 23** qui stocke temporairement les textiles collectés envisage de pouvoir lancer une ligne de tri du textile en 2021 avec une vingtaine de recrutement d'emplois en insertion.
- Les **aménagements de l'entrée** par le passage inférieur sont achevés et donnent à cet accès au PAC une image plus accueillante et engageante. Cette entrée et l'accès direct depuis la bretelle A20 participent pleinement à l'attractivité du PAC.
- Retardé par la crise sanitaire, le **projet d'aire de services** relance les études d'aménagements du terrain pour intégrer au mieux les différents pôles d'activités liés à la clientèle routière et locale à savoir la restauration avec boutique, sanitaires, espace détente extérieur, stationnement des véhicules légers, carburant, recharge rapide de véhicules électriques, stationnement des poids lourds avec services. Ce projet d'envergure prévoit une ouverture au printemps 2022 avec une trentaine d'emplois.

En 2020, le PAC compte 14 sociétés pour un total de 140 salariés :

- **Kuehne & Nagel Road** : messagerie et logistique
- **TIGR** : fabrication de chaufferies industrielles
- **AS24** : distribution automatisée de carburant professionnel
- **Le Relais 23** : collecte de textile usagé
- **Limoges Palettes** : négoce de palettes + **Négo Métaux** (récupération et négoce de métaux)
- **Sostradata** : datacenter
- **Bio Crops Services** : stockage et valorisation de productions végétales bio
- **Solavenir Energies** : conception, gestion et services de parcs d'énergies renouvelables
- **Gamac** : infogérance du groupe Picoty
- **Mixba** : gestion immobilière du bâtiment Arzana
- **Creuse Technology Alarme Vidéosurveillance** : conseil et installation de systèmes d'alarme et surveillance
- **3D Protec** (travaux de désamiantage) + **LMat** (location et services aux entreprises de TP)

Le SMIPAC travaille sur d'autres projets industriels et par manque de nouveaux terrains disponibles doit déjà envisager des extensions de son périmètre pour répondre aux prochaines demandes. Les études environnementales ont commencé même si les mesures sanitaires ont retardé le calendrier.

Le calendrier électoral bouleversé par la crise sanitaire a retardé de presque 6 mois la constitution du nouveau comité syndical composé des élus des ComCom membres du Smipac et l'élection du nouveau Président M. Pierre Decoursier qui succède à M. Drieux. M. Germanaud de la ComCom Gartempe St Pardoux succède à M. Burille (décédé en juillet) au poste de 1^{er} Vice-Président.

En plus de ce retard, la défusion de la ComCom Monts et Vallées Ouest Creuse oblige le Smipac à modifier ses statuts pour tenir compte des 3 nouvelles ComCom creusoises.

Avant le confinement, le 16 février, le Parc d'Activités de la Croisière a pu accueillir une des dernières épreuves sportives de l'année avec les demi-finales régionales Nouvelle Aquitaine de Cross que l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière (ASCC) et le comité départemental d'athlétisme avaient organisé.

Plus de 1200 coureurs et les accompagnants venus de toute la Nouvelle Aquitaine ont pu découvrir le PAC à cette occasion.



LA VOIX DE L'OPPOSITION

C'est dans un contexte particulier que se sont déroulées les dernières élections municipales. Un nombre conséquent d'électeurs a fait le choix de ne pas se déplacer, ce qui a dévoilé un scrutin très serré laissant la victoire à la liste adverse avec seulement 6 voix d'avance.

Notre liste n'a obtenu que 3 sièges : Jean-Luc LAGRANGE, Jean-Claude LAURENT et Maryline BEISSAT ont été élus. M. LAGRANGE et M. LAURENT ont préféré démissionner. Stéphanie BOUCHAUD-VINCENT et Jean-Philippe LUCAT ont rejoint la nouvelle équipe municipale.

Nous tenons à remercier nos électeurs qui nous ont fait confiance. Même minoritaires, nous serons là pour défendre l'intérêt de tous.

Malgré une trésorerie confortable, nous serons contre tout gaspillage, sachant que les dotations de l'état diminuent au fil des années. Par conséquent, nous avons trouvé inacceptable la forte augmentation de l'indemnité de nos élus qui était pour eux une priorité puisque ce fut le premier point abordé lors du second conseil municipal.



Pour mémoire :

MANDAT 2014 / 2020		
FONCTION	% INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (indice 1027 au 01/01/2020)	MONTANT MENSUEL BRUT AU 01/01/2020
Maire	33%	1283,50€
1er adjoint	14%	544,52€
2ème adjoint	14%	544,52€
3ème adjoint	10%	388,94€

MANDAT 2020 / 2026		
FONCTION	% INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (indice 1027 au 01/01/2020)	MONTANT MENSUEL BRUT AU 01/01/2020
Maire	43%	1672,43€
1er adjoint	16%	622,30€
2ème adjoint	16%	622,30€
3ème adjoint	16%	622,30€

Les indemnités coûtent à la commune 777,85€ par mois en plus, soit 9334,20€ par an et **56005,20€ sur la totalité du mandat**. Une telle somme aurait été plus utile dans des projets au profit de nos administrés.

Pour finir, nous tenons à remercier Mme le Maire qui nous a permis de nous exprimer dans ce bulletin et de nous communiquer chaque information importante.

Même dans l'opposition, nous resterons fidèles à notre engagement et serons dans la concertation pour une évolution positive de notre commune.



ASSOCIATIONS



ACCA

NOSTALGIE DU MOMENT D'AVANT

Sacrée année 2020 ! Vivre confiné, privé de ses libertés individuelles, c'est une épreuve que le chasseur vit au diapason de la population. Même si c'est difficile à vivre, nous comprenons qu'il puisse être nécessaire d'annuler nos manifestations. C'est ainsi que nos concours « meutes sur chevreuil » et « chiens de pied sur la voie du sanglier » en mars, que notre plancha en juillet et notre repas en novembre ont tous été annulés. Et bien sûr, ce n'est pas sans incidence sur nos finances... à tel point que nous avons repoussé notre projet d'installation de toilettes au sein de notre local de chasse.

Nous avons au cours du mois de mars été stoppés dans notre activité de régulation du renard. Et c'est ainsi que les dégâts dans les poulaillers se sont multipliés et que l'impact sur la faune a été fort, notamment sur la population de lièvres.

A l'instar de la population rurale, quand nous voyons dans les grandes villes, la foule dans les magasins, les transports en commun, les parcs et jardins..., nous avons eu du mal à comprendre pourquoi on ne peut plus aller ramasser les champignons ou les châtaignes, aller à la pêche, faire une balade en vélo ou en moto... et pour nous chasseurs, exercer notre loisir très souvent solitaire.



Et pourtant, l'évolution du deuxième confinement a été de nous confier en tant que chasseurs une mission de service public en nous OBLIGEANT à gérer les plans de chasse chevreuils et sangliers. Tout cela assorti d'une interdiction du local de chasse et de la convivialité qu'il pourrait y avoir en son sein (petit café du matin, casse-croûte...) même si le respect de la distanciation sociale est appliqué et le port du masque tenu.

La politique a encore frappé dans toutes ses incohérences et surtout son incompréhension du monde rural. Nous mettre aujourd'hui à l'égalité du monde urbain, c'est nous imposer des contraintes supplémentaires en nous supprimant nos avantages !

Quelle tristesse de voir un pays avoir la capacité de distribuer des milliards tout en interdisant des activités (sans risque) qui ne coûtent rien... mais génèrent du plaisir.

Interdire, restreindre... c'est aussi régresser !

Tout en compatissant avec tous ceux qui aujourd'hui connaissent des difficultés, nous espérons que le moment que nous vivons permettra à chacun d'apprécier pleinement le retour à la normalité.

Et surtout prenez bien soin de vous.

AMICALE LAIQUE

L'association l'Amicale Laïque de Saint Maurice la Souterraine a pour objectif d'accompagner l'équipe enseignante de l'école Roger Gardet par le financement d'activités et de matériel pédagogique ou l'organisation de manifestations comme la kermesse.

Chaque année nous organisons divers événements afin de collecter des fonds : lotos, tombola, buvette, kermesse. Les sommes collectées nous permettent d'aider au financement d'activités de l'école comme l'USEP, ÉCOLE ET CINÉMA ou encore la sortie de fin d'année, mais également une partie des cadeaux de Noël. L'Amicale organise également des activités gratuites pour le plaisir des enfants (chasse au bonbons d'Halloween, calendrier de l'avent géant, concours photo....).

En cette année particulière avec la crise sanitaire, de nombreuses manifestations n'ont pas vu le jour ; mais nous tenons nos engagements financiers auprès de l'école. L'équipe de l'Amicale Laïque est dynamique, n'hésitez pas à nous rejoindre.





ASSOCIATIONS



CLUB AMITIE ET LOISIRS

Cette année le compte rendu de nos activités va être rapide :

- le 12 janvier avait lieu notre assemblée générale,
- le 25 janvier nous avons accueilli les Arnaçois pour une représentation théâtrale : un moment de détente, de rire et de convivialité.

Après notre repas de choucroute du 8 mars où nous étions nombreux et où nous nous sommes salués sans embrassade ni poignée de main, tout s'arrêta ...

En septembre, petit à petit des activités reprennent :

- le yoga le mardi de 10 h à 11h à la salle des fêtes avec le respect des règles sanitaires,
- le jeudi à partir de 14h le local de club est ouvert pour les jeux et l'atelier de travaux manuels.

Notre pensée va vers les familles des défunts de notre club décédés cette année.



LE COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES

La crise sanitaire a perturbé les activités qui auraient pu se dérouler au cours de l'année. Quelques sorties « marches » étaient prévues. Les membres se sont toutefois retrouvés en respectant le protocole sanitaire mis en place.

Le bureau a été renouvelé, à savoir:

Président : Michel GILLET

Vice-président : Clément GRELLIER

Secrétaire : René GADAUD

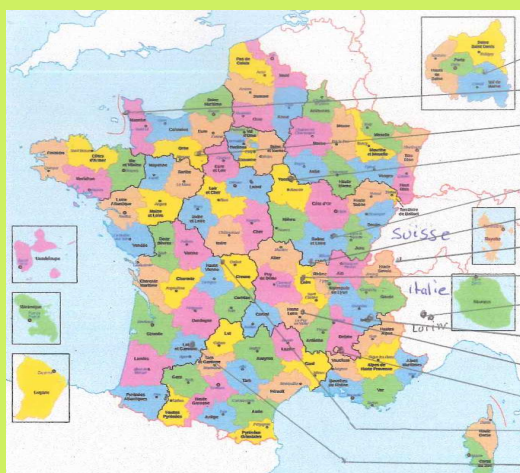
Secrétaire adjoint : Jean-Pierre FRIBOURG

Trésorière : Françoise GILLET

Trésorier adjoint : René PHILIPPON

A cours de ces retrouvailles, des projets ont été élaborés car nous considérons qu'il faut préparer l'avenir et oublier cette période dès que cette maladie sera endiguée.

Pour donner une nouvelle impulsion à la commune, il semble indispensable qu'une cohésion soit établie entre les différentes associations.



- St-Maurice-Val-de-Marne (94)
- St-Maurice-en-Cotentin (50)
- St-Maurice-les-Charencey (61)
- St-Maurice-aux-Riches-Hommes (89)
- St-Maurice-les-Couches (71)
- St-Maurice-les-Chateaufort (71)
- St-Maurice-d'Agaune (Suisse)
- St-Maurice-St-Jean-sur-Loire (42)
- St-Maurice-de-Canavese (Italie)
- St-Maurice-de-Trieves (38)
- St-Maurice-de-Lignon (43)
- St-Maurice-sur-Eygues (26)
- St-Maurice-la Souterraine (23)
- St-Maurice-de-Lestapel (47)



CONCERTS A SAINT-MAURICE

- mardi 4 mai : le groupe (trio) de jazz manouche "Swing Time"
- mardi 25 mai : le duo contrebasse piano
- mardi 22 juin à 15h et à 20h30 à l'église : 2 concerts de la chorale de Yann Rapin
- jeudi 10 juin : deux spectacles de conte musical à 9h30 et 10h40 dans la salle des fêtes avec les élèves de l'IME



CORDES ET COMPAGNIES

L'association Cordes & Compagnies a bien rebondi pour faire face à 6 mois de disette artistique en France.

Nous venons de sortir notre dernier CD du Concerto d'Amour : « Des Ténèbres à la Lumière », enregistré en mars dans la Chapelle du Château des Comtes de la Marche à Guéret, une semaine avant le confinement !

Il est distribué en France et dans le reste du monde par Una Volta Musica distribution.

Il est l'aboutissement d'un travail assidu de Cordes & Compagnies sur notre territoire creusois depuis des années : depuis 1996, plus de 400 concerts joués devant plus de 35 000 personnes, de nombreuses créations de spectacles et d'œuvres contemporaines, des reconstitutions historiques d'instruments d'amour baroques, des CD et des clips vidéo, de nombreux concerts-lecture avec l'IME* de la Roseraie qui sont reconnus comme action emblématique de l'ALEFPA* au niveau national.

Pour l'été 2020, et le jubilé des 10 ans de notre festival Cordes & Compagnies, nous avons programmé 15 concerts en Creuse et nous avons commandé 3 créations au compositeur Arnaud Dumond : « Colloque sentimental » pour le duo Double-Cordes, « Passacaille » pour le Concerto d'Amour, et « Un jour de nuit » en hommage à Beethoven pour l'ensemble Cordissime.

Les œuvres sont arrivées et nous les avons travaillées. Elles sont exceptionnelles. Nous aurons le plaisir de les jouer l'été prochain, car tous les concerts 2020 ont été repoussés.

Et nous avons le plaisir de proposer pour 2021 une saison musicale à St-Maurice-la-souterraine avec 8 concerts très variés qui seront donnés dans l'église restaurée devant les scolaires l'après-midi et le soir pour tout public.

* Institut Médico-Educatif

* Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

ESSM

Après un début de saison plus que correct, l'année a été ensuite assez compliquée d'une part par le manque d'investissement des joueurs et par le confinement dû à la Covid 19. Notre championnat s'est arrêté en mars et le classement de l'équipe en *Départementale 3* s'est soldé par une sixième place.

Malgré quelques difficultés à recruter, le club est reparti en *Départementale 3*, le début de saison est négatif mais l'ambiance demeure au sein du groupe et de l'équipe dirigeante. Le championnat est de nouveau suspendu pour raison sanitaire, il reprendra en janvier 2021. Souhaitons le !

N'oublions pas que le club est en *Entente* avec la Souterraine et St Agnant de Versillat pour l'école de foot, nommé PAYS MARCHOIS. Si des enfants sont intéressés, vous pouvez contacter soit le président Richard Pasquet, soit le secrétaire Cyril Vincent et nous vous guiderons. Les catégories concernées vont du 6 ans jusqu'au 17 ans et les entraînements se font à la Souterraine le Mercredi après-midi : 6/9 ans à partir de 14h00, les 10/11 ans à 15h le mercredi et 12/13 ans à 17h00 le mercredi et le vendredi, les 14/15 ans le mercredi et le vendredi à 18h00, les 16/17 ans le mercredi à 16h30/17h00 et le vendredi à 18h15 soit à la Souterraine soit à St Maurice.

Si des jeunes filles sont intéressées pour la pratique du foot, qu'elles nous contactent et nous les guiderons. L'école de foot cherche des jeunes filles de tout âge de 6 à 13 ans.

Après une année en régionale u16 et l'arrêt du championnat en mars, nous manquons de joueurs l'année dernière, cette saison nous avons un effectif digne pour jouer, cette équipe est repartie en u17 district pour cette saison 2020/2021 avec à ce jour un seul match joué en championnat contre l'*Entente Bourgneuf/Bénévent*, cette équipe joue essentiellement à St-Maurice-La-Souterraine le samedi après-midi.

Venez les encourager dès que ce sera possible.

L'ESSM souhaite renforcer son équipe dirigeante, par conséquent toute personne intéressée doit se manifester auprès du président Richard Pasquet.

Le club remercie les joueurs, les dirigeants, les bénévoles et les sponsors pour leur investissement.

Que la saison soit encore réussie et un plaisir pour tous !

Venez nombreux nous supporter les dimanches autour du terrain.

Entraînement : jeudi à partir de 19h00

Président : Richard Pasquet - tél : 06 88 91 09 26

Trésorière : Annie Chevreuil

Secrétaire : Cyril Vincent - tél : 06 08 14 88 54



ASSOCIATIONS



CLUB PUYRESSON AIR LOISIRS

Le club Puyresson Air Loisirs (« PAL ») comme on l'appelle pour faire plus court, est faut-il le préciser, le seul club ULM de la Creuse, alors que l'on en compte une dizaine en Corrèze et Haute Vienne. Pourquoi ? Manque de motivation, manque d'ambition... Lorsque nous avons créé cette association il y a maintenant vingt-quatre ans, on ne lui donnait pas longtemps à vivre, et puis grâce à une petite équipe de bons copains motivés par la passion et le dévouement pour entretenir voire améliorer sans cesse la mécanique, les structures etc., et pouvoir découvrir pour certains, continuer, pour d'autres la joie d'admirer notre belle région vue d'en haut, car tout naturellement cela était bien le but premier de cette association, eh bien notre petit club existe toujours. Mais malheureusement les membres vieillissent, et nous déplorons qu'il n'y ait pas de jeunes pour les remplacer.

L'année 2020 à cause de cette épidémie aura été catastrophique, aucune manifestation, autant dans les clubs voisins que chez nous, pas de portes ouvertes, ce qui permettait malgré tout de nous faire connaître, et également d'effectuer bon nombres de baptêmes, ce qui était très appréciable pour notre trésorerie.

Malgré tout, nous allons essayer de remotiver les troupes et faire en sorte que notre petit club puisse survivre encore quelques années, continuer de faire découvrir la troisième dimension à ceux ou celles qui le désirent. Que de satisfactions pour le pilote qui vient d'effectuer un baptême de voir son passager émerveillé à la descente de l'appareil alors qu'il avait une certaine appréhension lors de l'installation à bord.

Donc, les candidats qui désirent s'envoyer en l'air, il ne reste plus qu'à vous manifester.



SMS ATELIERS DESSIN PEINTURE

L'association SMS Ateliers Dessin Peinture a recommencé ses réunions du jeudi après-midi le 1^{er} octobre 2020. Nous travaillons tous les jeudis de 14h à 18h dans la salle des loisirs de St Maurice si la situation sanitaire le permet.

Nous n'avons pas pu exposer en juin 2020 comme d'habitude, nous exposerons en juin 2021 les tableaux sur le thème de la montagne et sur celui de 2021 qui n'a pas encore été choisi.

Un jeudi sur deux notre professeur d'art nous rejoint et corrige nos erreurs, il fait aussi travailler les nouveaux adhérents sur des exercices de perspective, de volume et de couleurs. Nous espérons travailler en commun également sur le thème de la nature morte. Tous les artistes en devenir ou confirmés sont invités à nous rejoindre.

GYM DETENTE SOURIRE

Malgré cette année si particulière ponctuée de confinements et restrictions diverses, nous nous sommes retrouvées dès que cela était possible pour pratiquer notre activité toujours dans la bonne humeur et avec le sourire (ces derniers temps masqué!).

Nous sommes un peu plus d'une quinzaine à nous retrouver les lundis soirs à la salle des fêtes de 19h30 à 20h30 pour des séances allant du renforcement musculaire au cardio plus soutenu. Chacune pratique en fonction de ses capacités physiques.

Alors si cela vous tente de venir bouger avec nous, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Présidente: Sylvie Boutet
Trésorière : Noelle Charbonnier
Secrétaire : Alexandra Boutet C
Contact Sylvie Boutet: 06 98 53 66 32



L'ETAT CIVIL fin 2019 - 2020

NAISSANCES

PRUDHOMME Thibault : 6 février
 MORENO REBEYRAT Thibaut : 15 mars
 DE OLIVEIRA Agathe : 19 juin
 ROUGERON Anaïs : 19 octobre
 CHAVEGRAND Gabriel : 19 novembre

MARIAGES

GOURSAUD Thierry
 et BOUDEAU Patricia : 14 décembre

 LASSOURY Frédéric
 et NIGRETTE Nadia : 4 juillet

 ROSIER Jérôme
 et LEPIED Karine : 10 octobre

 RODRIGUES Michel
 et PONCHANT Isabelle : 17 octobre

DECES

NORRIS Florence : 9 décembre
 FURLAN Angélo : 27 décembre
 MERCHANT Valérie : 20 février
 VOISIN Pascal : 1er mars
 ROBELIN Michel : 21 mars
 LARRAUD Edith : 30 avril
 LAUVERGNAT René : 1er mai
 RIGAUD Claude : 17 mai
 NIGRETTE Raymond : 24 août
 CHABROUX Marcel : 3 septembre
 CHÉZEAU Martine : 5 septembre
 DUMIGNARD Renée : 13 septembre
 FAUVET Arlette : 25 octobre
 AUGROS Jean : 15 novembre
 GAZONNAUD Marie-Pierre : 25 novembre



INFOS PRATIQUES

- **LA MAIRIE**.....05 55 63 05 47
 Ouverte du lundi au vendredi
 de 8h à 12h et de 13h à 17h
 Courriel : communestmaurice@orange.fr
 Site : www.saint-maurice-la-souterraine.com
 Page facebook :
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/>

Les numéros de téléphone

- **ECOLE**..... 05 55 63 10 35
- **TRESORERIE**.....05 55 63 05 67
- **GARDERIE**.....05 55 63 57 69
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**.....05 55 63 91 11
- **BIBLIOTHEQUE**.....05 55 63 10 35
 Ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30
- **EBL- service eau**.....Tél bureau : 05 55 52 71 29
 En cas d'urgence le soir ou le weekend..06 03 48 95 46
- **LA POSTE**.....05 55 63 05 50
 Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h45
 Levée de la boîte à 9h
- **EVOLIS 23 - service déchets**.....05 55 89 86 06



INFOS PRATIQUES ET TARIFS

Les tarifs et infos pratiques

LOCATION SALLE DES FETES

	Associations de la commune	Utilisateurs domiciliés dans la commune, hors associations	Utilisateurs et associations extérieurs à la commune
grande salle	gratuit	80 €/jour	140 €/jour
grande salle + bar	gratuit	100 €/jour	160 €/jour
grande salle + cuisine	31 €	150 €/jour 250 €/weekend	220 €/jour 400 €/weekend
bar	gratuit	60 €/jour	100 €/jour
bar + cuisine	31 €	90 €/jour	150 €/jour
caution	gratuit	300 €	300 €

LOCATION DE TABLES, BANCS, CHAISES ET PARQUET

Table : 2,60 € avec tréteaux et bancs

Chaise : 1 €

Parquet : 80 €



TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Cantine: 3 €/repas enfant

Garderie : 57 €/trimestre

Garderie occasionnelle: 1,70 €/jour

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

AUMENIER Nathalie, 1 rue des commerces
 BEAUBERT Isabelle, 6 rue des Rivières
 BONNAUD Nathalie, 8 rue de la Terrade
 BOUTET Sylvie, 13 bis L'Age Troinet
 DESAGE Sophie, 1 chemin de la Betoulle
 GAUCHON Laëtitia, 114 rue de la Croix, le Dognon
 LEDOS Jérôme, 2 les Tilleuls
 VIDAL Séverine, 3 chemin du Coudert



COLUMBARIUM

- 300 € pour 15 ans

- 600 € pour 30 ans

Le contrat est renouvelable pour une période de 15 ou 30 ans.

CONCESSION CIMETIERE

- emplacement de 4,5 m² : 150 €

- emplacement de 9 m² : 300 €

EAU ASSAINISSEMENT

Part fixe eau : 57 €

Tarifs consommation eau:

De 0 à 30 m³ : 1,15 € le m³

De 31 à 100 m³ : 1,05 € le m³

De 101 à 200 m³ : 0,98 € le m³

+ de 200 m³ : 0,90 € le m³

Tarif assainissement : 1,35 € le m³

Ouverture de compteur : 40 €

Fermeture de compteur : 15 €

LES ARTISANS ET COMMERCANTS

• ANIMATIONS, FETES MANEGES TIRS

Dumas Arlette
42 le Dognon 05 55 63 08 25

• BIJOUX ET ACCESSOIRES EN CUIR

Corium Fabrica, Laurence Boulestin
3 rue du marronnier 06 99 87 3504

• BOULANGERIE, DEPOT DE PAINS

Chanard Fabrice
22 Grand Rue 05 87 57 16 29

Seron Pascal - Aux pains de nos ancêtres
31 Grand Rue 06 62 22 45 38

• COIFFURE MIXTE

Capillyss coiffure, Sandrine Salles
24 Grand rue 05 55 63 76 16

• COUVERTURE

Avectoit - Chavegrand Valentin
4, rue des Commerces 05 87 57 17 92 ou 06 62 87 97 85

• DIVERS

Ostéopathe, masseuse, énergéticienne
Vassilissa Jivaeva
1, rue des Ribières 06 59 60 92 76

Soins énergétiques, messagère d'âmes, aromathérapeute
Chevreux Sandrine
1, rue des Ribières 07 78 32 58 50

• ESTHETICIENNE

Meg Beauty
3, rue du Marronnier 06 69 05 43 90

• FORGERON SERRURIER

Dalaudier Francis
17 la Saumagne 05 55 63 21 60

• GARAGES

Nigrette Christian
le Chaussat 05 55 63 75 88

Auto assistance 23
la Croisière 05 55 63 10 05

• LINGE DE MAISON JEUX AMUSEMENTS PUBLICS

Lamasset David
40 le Dognon 05 55 63 03 83

• MACONNERIE

Entreprise Mercier
Rue des Sansonnets 06 50 63 75 82 ou 09 82 53 48 42

Pountney Seraphim
20, la Croisière 06 09 63 41 20

• MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Big Mat
le Grand Couret 05 55 63 45 19

• MENUISERIE EBENISTERIE

Blondin Patrick
la Croisière 06 67 34 11 67

• MIEL

Dalaudier Francis
17 la Saumagne 05 55 63 21 60

• PEINTURE

Sébastien Chevreux Peinture
1 bis rue des Ribières 05 55 63 34 73 ou 06 64 82 25 40

• PIECES DETACHEES

GT Pièces, Galbrun Thierry
le Cerisier 06 82 86 21 78

• PLAQUES EN INOX ET ALU

Inox'alu Diffusion, Bakas Kimbémbé Jacques
le Brajaud 05 87 57 16 67 ou 06 84 90 70 22

• SCIERIE TONNELLERIE

Chêne Bois
3, le Chaussat 05 55 63 02 39

• SPAS

Limousin Spas - Robinson Peter
Rue du Marronnier 05 55 63 26 20

• STATION SERVICE

Station Shell, la Croisière

• TAXI - TRANSPORT DES MALADES ASSIS

JNG Taxi - Guillaume Jean-Noël
05 55 76 96 62 ou 06 03 87 59 48

• TRAVAUX PUBLICS

Connaughton Fergal
le Chaussat 06 42 41 27 45

Benoiton Guillaume
5, place de la Mairie 06 31 34 20 72 ou 06 13 26 10 68

• VIANDE A LA FERME

Cécile et Benoit Boudet
13, la Saumagne 06 16 86 77 10

• VIN

Cave de Maffe
Maffe 05 55 89 21 39 ou 06 72 39 45 82